



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération 2019.24 : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 15 ROUTE DE VONNAS

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de réhabilitation du logement sis 15 Route de Vonnas.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le nouveau loyer compte tenu de la réhabilitation de cet appartement.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le loyer mensuel à 500 €.

Délibération 2019.25: FIXATION DU LOYER DE LA LICENCE IV ET DU LOGEMENT SIS 15 ROUTE DE VONNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la licence IV depuis le 1^{er} avril 2019. Il convient de fixer le montant de la location de cette licence au repreneur du fonds de commerce.

Il propose également, afin de faciliter l'installation d'un éventuel repreneur du fonds de commerce, de mettre à disposition le logement situé 15 Route de Vonnas, actuellement vacant.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le montant du loyer mensuel de la licence IV à 50€ ;

- fixe le montant du loyer mensuel de l'appartement sis 15 Route de Vonnas à 400 € s'il est loué au repreneur du fonds de commerce le Coq au V'Ain.

Un couple est venu visiter le commerce le lundi 6 mai. Il n'a pas donné suite.

Délibération 2019.26 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal,

- Vu le Budget principal,

- Vu les dépenses engagées à ce jour,

- décide un virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Article 6472	: Prestation familiales	: -0.01 €
Article 678/042	: Autres charges exceptionnelles	: +0.01 €
Total		: 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes

Article 10226	: Taxe d'aménagement	: -0.01 €
Article 1641/040	: Emprunts	: +0.01 €
Total		: 0.00 €

Délibération 2019.27: VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil alloue une subvention aux associations et organismes suivants :

Amicale des Classes :	50 €
Biziat Endurance :	50 €
FNACA :	50 €
Age d'or :	50 €
Association « Formibad' » de Biziat :	50 €
Association « Thibaut s'éveille » :	50 €
Association « Le Monde du Rugby » :	50 €
Association « Les Amis du Pony Veyle » :	50 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Pont de Veyle :	50 €
Croix Rouge :	65 €
Centre Léon Bérard :	80 €
Aide Familiale Rurale de Biziat - Sulignat :	110 €
Société de Chasse communale :	125 €
Amicale des Anciens Combattants :	220 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers :	550 €
Comité de fleurissement :	1000 €
Avenir : Section bibliothèque : 0.50 x 866 =	433 €
Autres sections :	3247 €

Ces subventions seront prélevées à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Délibération 2019.28 : REMPLACEMENT DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2019

Vu la délibération n° 2014.07.04 en date du 3 Juillet 2014 l'autorisant à signer une convention avec l'État pour la transmission des actes au contrôle de légalité,

Vu la délibération 2019.05 relative au renouvellement de la convention concernant la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Considérant que Madame Annie PAGNEUX sera démissionnaire du poste de secrétaire de mairie au 1^{er} juillet 2019, il convient donc de procéder à la désignation d'un autre responsable de la télétransmission des actes à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Christelle VINIERE, secrétaire de mairie, responsable de la télétransmission des actes au contrôle de légalité à compter du 1^{er} juillet 2019 en remplacement de Madame Annie PAGNEUX.

Délibération 2019.29 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FACTURATION, L'ENCAISSEMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention, signée le 20 mars 2008, qui fixe les modalités de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement collectif des usagers raccordés ou raccordables au réseau, par la société SOGEDO, pour le compte de la commune, est arrivée à échéance le 30 avril 2019.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- dit que pour éviter la multiplicité des factures pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif, il est préférable que la redevance d'assainissement collectif apparaisse conjointement à celle de l'eau potable sur les factures émises par le fermier,

- autorise le Maire à signer la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif avec la SOGEDO.

Informations diverses

Travaux du Pont du Moulin du Geai :

Trois entreprises ont répondu à la consultation. Une négociation a été engagée avec les trois entreprises, les retours sont attendus le 14 mai 2019.

Subvention pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du communiqué de presse de l'AMF qui lance un appel à toutes les communes et intercommunalités de France pour s'associer, aux côtés de l'État et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

L'assemblée se prononce contre l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine.

Visite de la salle polyvalente par la commission sécurité du SDIS le jeudi 16 mai 2019 à 10h.

Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE de l'association Formibad', le jeudi 23 mai à 20h.

Assemblée Générale de l'ADMR le 28 mai 2019 à 18h

La parole est donnée aux élus :

Dominique BEAUDET :

Point sur les dossiers d'urbanisme :

PC déposés par

M et Mme DUPIR pour la construction d'une villa,

M et Mme LAURENT pour la construction d'un garage,

DP déposées par

France Eco Solaire pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison de M et Mme MASSON,

Habitat ENR pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la maison GUILLOT,

Mme TEYSSIE et Mme PARSI pour la construction d'une piscine,

M et Mme GAULIN pour la réfection de toiture et ravalement des façades d'une dépendance

Programme voirie :

La tournée pour définir les travaux à effectuer cette année a eu lieu.

Prévision également de la pose de bordures sur différentes voies pour protéger les bords de route dans les virages.

Communauté de Communes de la Veyle :

Visite du chantier du château de Pont de Veyle : 3 élus de la commune ont participé à cette visite. Les travaux ont un peu de retard. L'entrée dans les murs est prévue au début du mois de novembre.

PLUi :

Une réunion publique aura lieu lundi 13 mai à 19H à la salle des fêtes de Vonnas.

Des ateliers thématiques vont avoir lieu.

- Attractivité du territoire, démographie, habitat, équipements : vendredi 17 mai – 8h30 à 10h
- Transport, mobilité : vendredi 24 mai – 14h à 15h30
- Agriculture, environnement : mercredi 29 mai – 8h30 à 10h
- Développement économique : mardi 4 juin – 15h à 16h30
- Commerce : mardi 4 juin – 17h à 18h30
- Tourisme, patrimoine, paysage : mardi 11 juin – 8h30 à 10h

Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle le lundi 29 avril 2019 à 19h30 à ST-JULIEN-SUR-VEYLE

L'ordre du jour de cette séance était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2019
 - Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 25 mars 2019
1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - Transfert de la zone d'activités « Les Grands Varays II » appartenant à la commune de VONNAS à la Communauté de communes de la Veyle
 - Vente à la SCI LES TEPPEES de parcelles en zone d'activités « Les Teppes » à SAINT-CYR-SUR-MENTHON
 - Acquisition des parcelles C n°884 et C n°895 à LAIZ en zone d'activités des Sablonettes
 - Avenant au bail commercial relatif au commerce de Biziat
 - Cession de la parcelle A n°1095, et d'une partie des parcelles A n°720 et A n°737 pour le giratoire du BUCHET à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE au Département de l'AIN
 - Résiliation amiable du bail de location-gérance concernant le fonds de commerce pour le restaurant à CHANOZ-CHATENAY
 2. AFFAIRES GENERALES
 - Validation des états de frais relatifs au déplacement à Annonay de trois vice-présidents dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial
 3. TOURISME
 - Convention de financement du renouvellement de la signalétique autoroutière avec le Département
 4. ENVIRONNEMENT
 - Adhésion au « Club des Territoires Un Plus Bio »
 5. FINANCES
 - Attribution de subventions aux associations « Les P'tites Pouss' » et « Pomme d'Api » gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants et conventions d'objectifs et de financements
 - Attribution de fonds de concours pour l'aide à l'investissement à la commune de MEZERIAT
 - Créances irrécouvrables
 6. QUESTIONS DIVERSES

Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône

Lors de la réunion du 8 avril 2019, ont été abordés les points suivants :

Approbation des CA de chaque syndicat, adoption du budget 2019 du nouveau syndicat,

L'harmonisation des tarifs de l'eau se fera au cours de l'année,

Définition des travaux pour 2019,

Esquisse du programme de travaux pour 2020

Constitution des commissions appel d'offre et ouverture des plis,

Adhésion à la Fédération National des Collectivités Concédantes et Régies.

Marie-Christine NEVORET

Délibération 2019.30 : CONVENTION DE PARTENARIAT ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE

Madame Marie-Christine NEVORET rappelle l'appel à projet Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ENIR. Elle informe l'assemblée que la candidature de la commune de Biziat pour l'achat de matériels informatiques pour l'école élémentaire a été retenue.

Une convention définissant l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique et les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés doit être signée avec Madame la Rectrice d'Académie Auvergne Rhône Alpes.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité.

Ecole :

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 18 juin 2019.

Guillaume AGATY :

SCOT :

Participation à une réunion retour sur le diagnostic développement économique sur le territoire du SCOT le 5 avril 2019.

CCV : 2^{ème} étape du plan politique jeunesse : rencontre avec les acteurs du territoire.

La prochaine réunion aura lieu le 25 mai 2019.

Michel BAGNE :

SCOT :

Participation à une réunion retour sur le diagnostic habitat sur le territoire du SCOT le 5 avril 2019.

Comité syndical le 18 mars 2019 : approbation du budget 2019.

Philippe MULLER :

La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 3 mai 2019.

Bertrand MADRU :

Concours de pêche jeunes le 19 avril 2019 à la Gravière. 14 jeunes ont participé, encadrés par des animateurs du service enfance jeunesse de la CCV. Tout s'est bien passé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H25.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 6 Juin 2019 à 20h.